

A02

ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES ET DE CHEMINS

Habitats d'intérêt communautaire concernés :

Mégaphorbiaies (6430 ; 6440)

Cours d'eau (3150/3260)

Espèces d'intérêt communautaire concernées

Vison d'Europe (1356*)

Loutre d'Europe (1355)

Cordulie splendide(1336),

Cordulie à corps fin(1041)

Agrion de Mercure (1044)

Cuivré des marais (1060)

Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Grand

Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles

échancrées (1322), Minioptère de Schreibers (1310)



Enjeux : Les bords de routes et de chemins, dans la vallée en particulier, constituent des refuges pour plusieurs espèces de faune et de flore, ainsi que des voies de déplacement linéaires ; leur entretien systématique ou trop intensif (largeurs surdimensionnées par rapport à la chaussée) aboutit à un appauvrissement important de la faune et la flore de la vallée

ENGAGEMENTS :

Je m'engage à :

1. **Relever la hauteur de fauche** : la hauteur de coupe ne sera en aucun cas inférieure à 10cm.
Point de contrôle : absence de fauche inférieure à 10cm par rapport au niveau du sol.
2. Limiter la **largeur de la fauche à celle de l'accotement** (une seule largeur de coupe) pour les routes communales et les chemins.
Point de contrôle : absence de fauche au-delà de l'accotement.
3. **Limiter le nombre de passages annuels** : 1 passage de printemps avant le 15 avril, et 1 passage d'été après le 15 août suffisent ; en outre, ce type d'entretien préserve les milieux naturels, limite la repousse des végétaux et permet de réduire le nombre de passages nécessaires
Point de contrôle : nombre de passages par an + dates des passages
4. Repousser le **débroussaillage des fossés et des talus à l'automne** (1 seul passage par an) afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux
Point de contrôle : absence de fauche des talus et fossés avant l'automne
5. Ne **pas utiliser de produits phytosanitaires** ni sur l'accotement ni sur la bande de roulement elle-même.
Point de contrôle : absence d'entretien des bords de route et de la bande de roulement par des produits phytosanitaires.

RECOMMANDATIONS :

1. Privilégier les systèmes de fauche utilisant une coupe nette et éviter les systèmes broyant afin de ne pas endommager durablement la végétation et la faune qui s'y trouvent abritées.
2. Participer au suivi régulier de la mortalité du Vison d'Europe et de la loutre sur le réseau routier : informer la structure animatrice des mortalités par collision sur le réseau routier.
3. Profiter de tout projet ou travaux sur un franchissement de cours d'eau pour réaliser des aménagements spécifiques visant à la réduction des risques de collision routière pour les mammifères aquatiques et semi-aquatiques : aménagements de banquettes, d'encorbellements, de grillages de protection (se rapprocher de l'animateur Natura 2000 pour tout conseil ou information sur ces aménagements).